



## CONSEILS POUR SE PREMUNIR DES CAMBRIOLAGES

En préambule, il convient de préciser que tous les conseils abordés ci-dessous ne garantissent pas que votre logement ne sera jamais cambriolé ; ils ont pour objectif de ralentir, voire d'empêcher l'intrusion de ces visiteurs indésirables, et le cas échéant de minimiser le préjudice.

Certaines mesures conseillées ont un coût, non négligeable, et il appartient à chacun de définir si la valeur matérielle et/ou affective des objets à protéger vaut un tel investissement. Evidemment, c'est à mettre en balance avec le budget que vous pouvez investir. Il vous faudra trouver le meilleur compromis *valeurs à protéger/prix*.

Heureusement, certains des conseils ne vous coûteront rien et sont faciles à mettre en pratique. Juste quelques nouvelles habitudes à prendre...

Cette liste est non exhaustive, donc n'hésitez pas à nous faire part des idées qui ne sont pas citées ici. Les plus pertinentes et applicables à tous seront incrémentées à la liste actuelle.

Nous scinderons nos conseils en 3 catégories :

- **Protection passive**  
Dispositions visant à empêcher les cambrioleurs de savoir si vous êtes présent ou pas, et le cas échéant de les inciter à passer leur chemin.
- **Protection active**  
Dispositions visant à empêcher les cambrioleurs d'entrer ou du moins à écourter le plus possible leur intrusion et tout ce qui peut leur compliquer la tâche
- **Diminution des conséquences**  
Dispositions visant à limiter les conséquences d'un cambriolage et éventuellement retrouver les coupables



## • Protection passive

- Videz votre boîte aux lettres régulièrement et en votre absence, demandez à votre entourage (famille, ami, voisin) de le faire ; ainsi votre courrier ne vous trahira pas.
- Lorsque vous vous absentez, soyez le plus discret possible. Par exemple, ne dites pas lors d'une conversation dans le hall d'entrée, ou devant votre immeuble que vous partez en vacances alors que des oreilles indiscrètes, un peu plus loin, peuvent vous entendre. Evidemment, difficile de cacher votre départ lorsque vous êtes en train de charger la voiture. Dans ce cas, si vous en parlez à un voisin en sachant que d'autres peuvent vous entendre, dites que c'est votre frère (votre père, votre cousin, etc...) qui occupera votre appartement durant votre absence... que ce soit vrai ou pas !
- Coupez l'électricité en votre absence (hormis le frigo, le congélateur, l'aquarium, etc...) ; c'est non seulement une mesure économe, prudente en matière de prévention du risque d'incendie d'origine électrique mais cela rendra votre sonnette inopérante ; ainsi on ne sait pas si la sonnette est cassée ou coupée pour ne pas être dérangé, bref on ne sait pas si vous êtes vraiment absent ou pas, d'autant plus que lorsqu'on se contente de toquer à la porte, le son ne porte pas beaucoup à cause de la conception des portes. Toutefois, si vous décidez de laisser l'électricité durant votre absence, rien n'empêche de couper le fusible qui gère la sonnette, et du même coup de mettre un simulateur de présence (allumage des lumières programmée ou en aléatoire).
- Au quotidien comme lors de vos absences, prenez l'habitude de rabattre le cache qui protège l'œilleton de votre judas. En effet, il existe des dispositifs permettant aux cambrioleurs de voir à l'intérieur de chez vous en appliquant un accessoire contre la partie extérieure du judas !



- Fermez bien vos fenêtres, vos portes et vos volets :
  - En effet, une fenêtre entrebâillée pour aérer c'est bien...surtout pour les visiteurs ! Donc fermez les, dès que vous sortez de chez vous ; pas évident à faire en plein été, lorsqu'on veut rafraîchir l'appartement, mais pourtant indispensable.
  - Votre porte doit bien entendu être fermée à double tour, que vous vous absentiez 2h ou une semaine. Une porte simplement claquée peut être ouverte en quelques secondes par des malfrats chevronnés. Si vous avez des portes intérieures qui ferment à clé, fermez les également ; ce sera un obstacle de plus à passer et donc plus de temps perdu pour les visiteurs. Si ces portes intérieures ne ferment pas à clé, gardez tout de même à l'esprit que les fermer peut préserver des pièces de votre appartement en cas d'incendie.
  - Concernant les volets, les fermer en pleine journée indique clairement à vos visiteurs que vous êtes absent, mais certaines assurances l'exigent pour pouvoir être remboursé, donc vous n'avez guère le choix ; consultez les termes de votre contrat d'assurance habitation.
  
- Si vous avez un robot aspirateur programmable, n'hésitez pas à lui donner des « missions » en votre absence. Il pourra ainsi faire le ménage et faire du bruit en même temps, ce qui, pour des non habitués à ce bruit particulier, peut faire illusion.
  
- Dans le même esprit, si votre télé est récente, il y a de fortes chances pour que celle-ci soit programmable et donc que vous puissiez lui indiquer une heure de mise en route ainsi qu'une durée. Si tel est le cas, faites un essai avec un volume suffisamment fort pour être audible derrière la porte (ne poussez pas votre home cinéma à fond non plus ;-). Evitez tout de même les horaires de nuit... il faut penser aux voisins.
  
- Et pour quelques euros investis, vous pouvez opter pour des prises programmables, qui vous permettront d'allumer votre lampe de salon à des heures précises ou aléatoire, simulant donc votre présence.



- Vous pouvez également vous procurer une étiquette autocollante à coller sur l'extérieur de votre porte d'entrée généralement en partie haute sur le côté, avisant d'un logement sous alarme ou sous surveillance... que ce soit vrai ou non.
- Lorsqu'un inconnu sonne à votre interphone en prétendant être de telle ou telle société pour l'entretien des parties communes, n'hésitez pas à lui demander de s'adresser au gardien et/ou en l'absence de celui-ci de contacter IN'LI qui doit lui donner les moyens d'accéder à l'équipement concerné par la réparation, même si cela implique que notre bailleur dépêche sur les lieux le responsable de secteur. Evidemment, si IN'LI a affiché un avis de passage, cela peut être considéré comme une situation normale. En revanche, si le prestataire intervient dans un logement, alors c'est au locataire concerné de permettre l'accès au bâtiment, vous pouvez donc inviter le technicien à contacter directement celui-ci...sans lui ouvrir !  
Sur le même thème, si vous croisez une personne inconnue dans le bâtiment qui présente une attitude erratique et/ou vous donne une explication approximative sur sa présence, vous pouvez contacter le gardien ou le responsable de secteur afin de vérifier l'information, et le cas échéant la police qui est compétente pour contrôler la véracité de sa prestation.



## • Protection active

- Lorsque vous êtes chez vous, notamment la nuit, vous pouvez fermer la porte à double tour, et également fermer l'entrebâilleur. Prenez tout de même soin de laisser la clé sur la serrure, car en cas d'incendie, dans la panique de la situation, vous ne devez pas perdre de temps à chercher la clé dans le noir et la fumée. Faites attention à ne pas laisser votre clé dans la serrure alors qu'elle-même est sur un trousseau de clé trop lourd ; en effet, le poids peut, au fil du temps, abîmer le mécanisme du barillet. Enlevez le reste du trousseau s'il est trop conséquent. Et bien entendu, fermez fenêtres et volets, surtout au RDC !
- Si dans la nuit (ou même la journée), des policiers ou autres personnes, qu'elles soient en uniforme ou pas, sonnent à votre porte alors que vous ne les avez pas sollicitées ou qu'IN'LI ne vous a pas avisé par courrier ou par voie d'affichage dans le hall, demandez aux personnes d'attendre à la porte le temps d'appeler le commissariat. Soyez sûr que s'il s'agit d'imposteurs, ils ne demanderont pas leur reste.  
Evidemment, si vous apercevez un véhicule de police ou de sapeurs-pompiers en bas de l'immeuble, il y a de grandes chances pour que l'intervention soit réelle ; en effet, s'il est facile pour des imposteurs de se procurer de faux uniformes, il est rarissime qu'ils se dotent de faux véhicules !
- Sur le thème de l'uniforme, lors de la période des calendriers, sachez que généralement, seuls les éboueurs, les facteurs et les sapeurs-pompiers sont officiellement autorisés à présenter leurs calendriers ; les personnes se présentant pour le compte d'une autre institution, sauf autorisation expresse du maire, le font sans habilitation, même s'ils le font pour le compte d'une véritable association... mais ça peut aussi être des imposteurs !  
Une astuce pour savoir s'il y a un risque d'arnaque : hormis les éboueurs qui parfois proposent un calendrier très sommaire, les facteurs et les sapeurs-pompiers proposent un calendrier à l'allure soignée, avec de nombreuses pages, une belle couverture en papier glacé, et pour les sapeurs-pompiers le nom de la caserne représentée écrit sur la page de couverture, qui doit être celui de la caserne locale. Si tel n'est pas le cas, ou si le nom de la caserne se trouve dans un autre département, ou se trouve être une ville éloignée...  
Méfiance



- Investir dans un système d'alarme, même pour un appartement peut s'avérer utile. Les points d'entrée favoris des cambrioleurs seront en premier lieu la porte d'entrée et en second lieu les balcons et les autres fenêtres, notamment au rez-de-chaussée. Il faudra donc placer les détecteurs sur ces ouvrants, en prenant soin de les positionner sur des parties non visibles de l'extérieur, pour éviter d'être repérés voire neutralisés par des cambrioleurs expérimentés. La plupart de ces systèmes intègrent désormais une ou plusieurs caméras connectées à des serveurs extérieurs (cloud ou nuage) via votre connexion Internet ou par GSM (comme les téléphones portables), ce qui permet de conserver les images : même si les intrus finissent par neutraliser l'alarme, les images permettant éventuellement de les identifier seront hors de leur portée. A noter aussi que certains modèles sont compatibles avec nos animaux à 4 pattes, afin que ces derniers ne déclenchent pas l'alarme de manière intempestive. Bien souvent, la puissance de la sirène associée fera fuir les indésirables. Le coût minimum pour un système à la fois simple mais efficace est aux alentours de 400€, auquel vous pourrez ajouter des options selon vos besoins et vos moyens car il est, la plupart du temps évolutif. Certains modèles exigent un abonnement de quelques euros, en plus de l'achat, mais on peut également trouver des modèles avec un abonnement de base gratuit ou pas d'abonnement du tout. Pour avoir un panel de modèles bien notés, vous pouvez consulter les revues consoméristes, telles « Que choisir » ou « 60 Millions de Consommateurs » via leur site Internet ou en version papier. Ces organismes indépendants publient régulièrement des comparatifs et nul doute que les systèmes d'alarme y figurent sûrement !
- Il existe des films anti intrusion qui peuvent être appliqués sur les vitres, et qui rendent très difficile les tentatives de rentrer chez vous en cassant une fenêtre. Cela donne à peu près le même effet que les pare brises feuilletés que l'on trouve sur nos véhicules. Cela dit, la pose étant assez délicate pour éviter les bulles d'air, n'hésitez pas à le faire poser par un professionnel. Evidemment, c'est un budget à prévoir, et comme le système d'alarme, il vous faudra peser le pour et le contre avant d'investir.



## • Diminution des conséquences

- Il convient de conserver le moins possible d'argent liquide à votre domicile !!!  
En effet, les cambrioleurs chevronnés connaissent toutes les caches auxquelles vous pensez mettre votre bas de laine à l'abri ; et si jamais vous êtes cambriolé et qu'ils ne l'ont pas trouvé, dites-vous bien que c'est uniquement un coup de chance !!!  
Soit parce qu'ils n'étaient pas très expérimentés, soit parce qu'ils ont été dérangés.  
Donc moins vous avez d'argent à la maison, moins on vous en volera !!!
- Les bijoux et objets de valeur sont à mettre à l'abri également. Selon leur valeur et la fréquence avec laquelle vous les utilisez au quotidien, il peut être utile d'investir dans un coffre. Il existe plusieurs niveaux de protection et ce sera à vous de déterminer ce qu'il vous faut en fonction de ce que vous voulez protéger. Du simple coffre domestique au coffre-fort scellé, il vous en coûtera de quelques dizaines à plusieurs milliers d'euros. Si vous optez pour cette solution, vous devrez consulter votre assurance car certaines d'entre elles exigent une simple déclaration (vous êtes mieux couverts avec un coffre), tandis que d'autres appliqueront une augmentation de tarif (légère toutefois si vous protégez des biens ayant une valeur financière modérée).  
Dans bien des cas, si un coffre à prix moyen ne protégera pas contre des « artistes » de haut vol, il empêchera tout de même l'immense majorité des cambrioleurs de voler ce qu'il y a dedans !!! A méditer...
- Il existe aussi la possibilité de louer un coffre à la banque ; contrairement aux idées reçues, ce n'est pas réservé aux grosses fortunes. Cela concernera plutôt les biens que vous n'utilisez pas au quotidien, ayant une valeur sentimentale ou financière significative à vos yeux (Les bijoux de votre mère, une antiquité, un souvenir de famille, une clé USB avec la sauvegarde de toute une année de travail, etc...). Sachez toutefois que les banques ne garantissent pas que ces biens seront à l'abri de l'humidité ou des champs électromagnétiques (donc protégez les s'il s'agit de photos, d'une peinture, de vieilles bandes audio ou vidéo, etc...). On peut trouver des locations de coffres à prix raisonnable ; vous pouvez consulter les différentes offres via Internet.

# A.D.L.T.

Association de Défense des Locataires des Tribouillards



- Faites une copie des documents importants : Actes notariés, livret de famille, carte d'identité, passeport, permis de conduire, factures importantes, certificat d'authenticité, etc... En cas de vol, il sera beaucoup plus facile de faire les démarches pour faire refaire vos documents si vous en avez conservé une trace. Confiez ces copies, sous enveloppe, à une personne de confiance, ainsi, même en cas d'incendie, vos copies de documents seront à l'abri. Evidemment, si vous avez un coffre, mettez vos documents originaux dedans !
- Dès que vous vous apercevez du cambriolage, appelez la police et ne touchez plus à rien !!! Les enquêteurs vous diront, à leur arrivée, ce que vous pouvez toucher et ce qu'il faut absolument préserver afin de faire des prélèvements d'empreintes et autres traces biométriques permettant de faire le lien avec d'autres méfaits ou avec des individus « connus des services de police ». Cela vous laisse une petite chance de retrouver les auteurs et les objets volés.
- Si malgré tout, vous vous êtes fait voler, faites un inventaire de ce qui vous a été volé le plus rapidement, avec une description précise de chaque objet volé et si possible une photo de l'objet en question. Cela facilitera le travail des enquêteurs, notamment s'ils font une perquisition chez un suspect : ils retrouveront peut être des objets qui permettront de le confondre.
- Si vous avez un système d'alarme doté de caméras, mettez le plus vite possible les images à disposition de la police ; cela peut les aider à retrouver les auteurs des faits, et donc vos biens, s'ils n'ont pas encore eu le temps de s'en débarrasser.
- Afin de vous épargner des recherches fastidieuses (documents, photos, factures, etc.) une fois votre domicile mis sens dessus dessous, il convient de répertorier tout cela en amont. Constituez-vous un dossier en version papier (ou informatique) ou seront réunis pour chaque objet de valeur les informations qui le concernent ; ainsi vous aurez tout sous la main pour fournir rapidement ces éléments aux enquêteurs et à votre assurance.

# A.D.L.T.

● Association de Défense des Locataires des Tribouillards



- Au sujet des bijoux, veillez à conserver ensemble (mais surtout pas au même endroit que les bijoux), factures, certificats d'authenticité, photo en gros plan, photo où l'on vous voit porter le bijou (vous prouverez ainsi qu'il est bien à vous), photo où l'on voit les inscriptions éventuelles que vous avez fait graver sur le bijou (prénom, date naissance, etc...). Au besoin, faites appel à un photographe professionnel, les photos seront nettes, en gros plan, et en très haute résolution. Il vous en coûtera moins de 100€ (environ) pour photographier vos bijoux (sauf si vous en avez vraiment beaucoup). Cela vous fera autant d'éléments à fournir à votre assurance. En effet, certaines sont tatillonnes et d'une manière générale, tout ce qui peut éviter de les faire payer est prétexte ; ne leur laissez pas cette opportunité ! Dans le même esprit, relisez attentivement votre contrat afin de vérifier que vos bijoux mais aussi tous vos autres objets de valeur sont bien couverts, et correctement remboursés. Vérifiez notamment le taux de vétusté appliqué par votre assureur. Au besoin, renforcez votre contrat ; cela vous coûtera forcément un peu plus, mais cela peut vous éviter des déconvenues en cas de vol.

Nous espérons que ce document vous guidera dans votre « stratégie » anti cambriolage, ce qui vous permettra, peut-être, d'empêcher ou pour le moins de gêner et ralentir d'éventuels « visiteurs » indésirables, et le cas échéant de faire en sorte qu'ils repartent avec le moins de choses possible !!!

Ce recueil de conseils n'est pas exhaustif, donc n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, d'apporter votre pierre à l'édifice... Nous y serons attentifs afin de faire, éventuellement, évoluer cette note.